

PROJET SOLAIRE de BOURGUIGNONS-COURTENOT

Lettre d'informations semestrielle - avril 2023



Édito

“Chère Madame, cher Monsieur,

Depuis l'été 2021, nous étudions la faisabilité d'un projet de centrale solaire sur les communes de Bourguignons et Courtenot.

Grâce à la délibération positive du Conseil Municipal de Bourguignons, les premières études ont pu être lancées fin mars 2023. Cette étape clé pour le développement d'un projet comme celui-ci durera au minimum un an.

Selon la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables promulguée le 10 mars 2023, l'**Agrivoltaïsme** devient la norme pour tout projet sur terre agricole.

Ainsi, le projet solaire doit accompagner, et même laisser la priorité, à une activité agricole.

Afin de suivre les objectifs mis en place par cette nouvelle législation, le projet Agrivoltaïque doit remplir au moins l'une des conditions suivantes :

- l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques
- l'adaptation au changement climatique
- la protection contre les aléas
- l'amélioration du bien-être animal

A tout moment, notre projet devra garantir à l'agriculteur ou la société agricole une production significative et un revenu durable issu de son activité principale.

Au vu des changements importants ayant eu lieu ces derniers mois, nous sommes à votre entière disposition pour échanger avec vous si nécessaire “

Les chiffres clés du projet



70 ha
de surface en sol



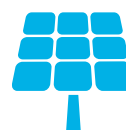
22 MWc
de puissance installée



5 400 foyers
de consommation électrique
annuelle hors chauffage



2 communes
Bourguignons et Courtenot



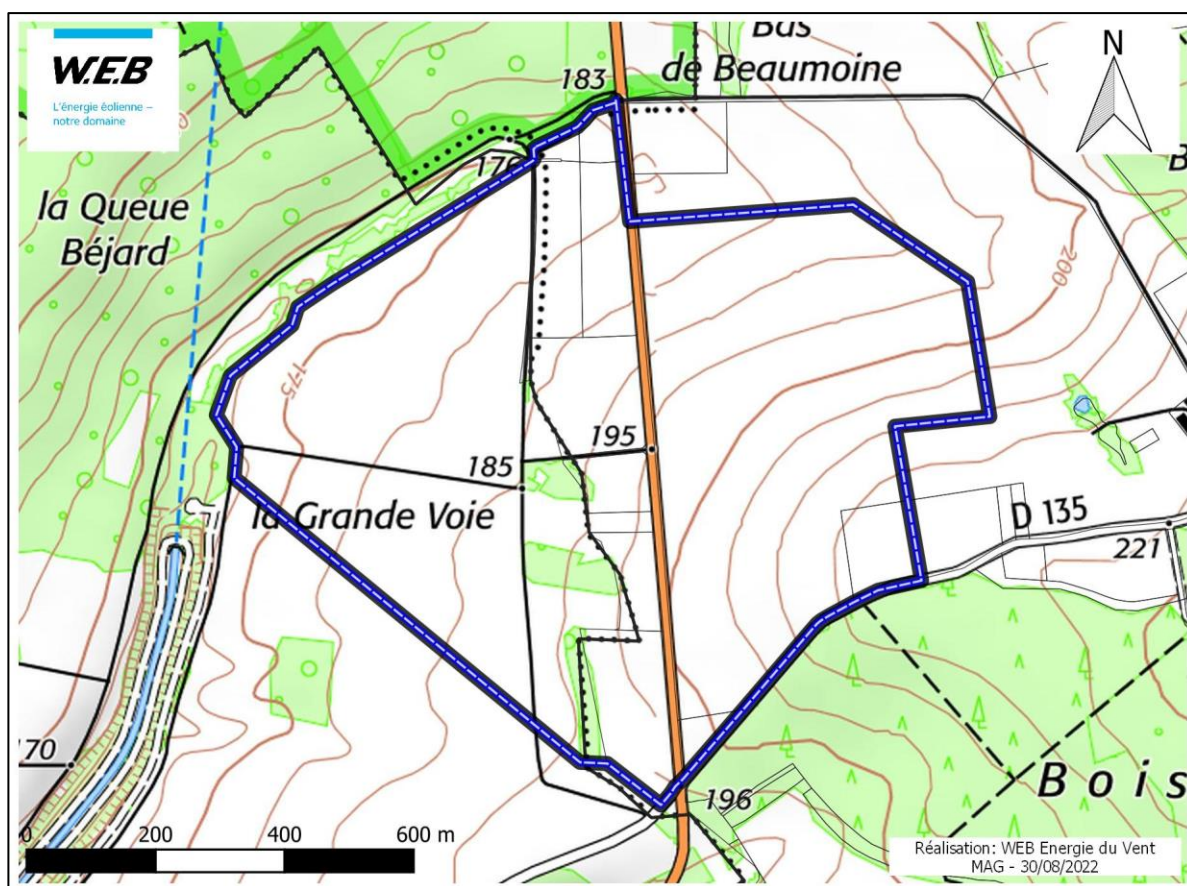
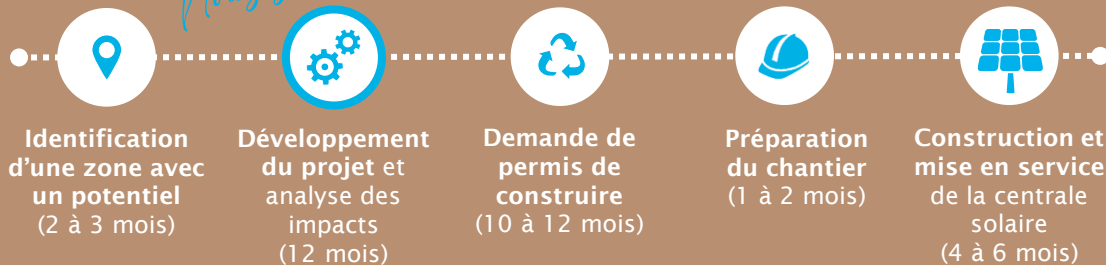
Projet PV
au sol



Projet
Agrivoltaïque

Quelles sont les étapes clés d'un projet solaire?

Nous sommes ici!



Quels sont les contacts clés du projet?



Nicolas BROZZU
Chef de projet
06 37 07 54 98
nicolas.brozdu@web.energy



Marien NOEL
Responsable Régional Est
06 61 45 40 70
marien.noel@web.energy